

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 25 OCTOBRE 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 – GOLEC Philippe	22 –
2 -	9 - MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXERA Lucie
4 – BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 – CHEVROT Vincent	26 –
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 -	

Excusés : Yves PAVILLET (pouvoir à Irène CROZET), Brigitte GRANDCHAMP, Yannick MARANDET (pouvoir à Vincent CHEVROT), Franck PITTNER, Sylvie COMPOIS (pouvoir Yannick MUNIER), Thierry BRUAND (pouvoir à Anne CONAND), Alexia CEFALU (pouvoir Michelle FAVRE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 04-11-2024/62

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES
DE DROIT PRIVE – ANNEE 2024**

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Préalablement à l'examen de ce rapport en séance, il sera demandé à tout Conseiller Municipal par ailleurs membre du bureau d'une association ayant sollicité une subvention à la Ville, de ne pas prendre part au vote de ladite subvention, afin de ne pas mettre en cause la validité de la délibération et pour que les élus concernés ne puissent être soupçonnés de prise illégale d'intérêt.

La Commission n°3 (Vie associative, vie de quartiers, sport, culture, animation jumelage) a étudié, lors de sa séance du 21 octobre 2024, les dossiers de demande de subventions de fonctionnement qui pourraient être accordées aux associations de Montmélian, ainsi que celles à vocation départementale ou nationale, pour l'année 2024.

Pour mémoire, les dossiers sont examinés au regard de différents critères d'attribution qui tiennent compte notamment de l'importance des activités exercées, du montant du budget, du nombre total d'adhérents, du nombre d'adhérents enfants et Montmélianais, des déplacements, du rayonnement des associations au niveau départemental, régional voire national, de l'ancienneté de l'association.

La proposition examinée en commission prévoit le maintien de l'enveloppe exceptée pour les associations Montmélian Basket Savoie et Montméli'hand pour lesquelles la subvention est proposée en augmentation compte tenu de l'évolution des clubs. Il est également proposé d'augmenter de 50 euros la subvention versée au Comité d'entente de la résistance et de la déportation en Savoie.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 550 euros est proposée pour l'amicale des boules de Montméliens pour le remplacement de matériels détériorés à la suite des travaux de remplacement de la toiture du Boulodrome réalisés par la Ville.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 euros est également proposée pour le Judo Club de Montméliens qui fête cette année ses 60 ans.

Il est rappelé que les subventions votées ne sont versées qu'à la condition de la réception d'un dossier de demande de subvention complet. Apparaissent dans le tableau, les associations ayant déposées un dossier de demande de subvention ou ayant obtenue une subvention l'année dernière mais dont le dossier n'a pas encore été transmis en mairie.

La commune maintient en 2024 le dispositif prévu par la délibération N°09-07-07/55 du 9 juillet 2007 par lequel la commune prend en charge la moitié du coût de l'adhésion aux associations des jeunes Montméliens (moins de 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription), dans la limite de 40 € par adhésion.

Cette participation sera versée sur le premier trimestre 2025, dès réception des listes définitives.

Le détail de la proposition concernant les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 est joint en annexe.

La subvention de la commune au club USM étant supérieure à 23 000 €, la signature d'une convention est obligatoire en application des dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

La subvention accordée à l'ADIL est reportée dans la mesure où les statuts de cette association prévoient un montant de cotisation en lien avec la taille de la commune.

Ne peuvent prendre part au vote les conseillers municipaux membres d'une association concernée par l'attribution des subventions :

- Chantal PIAGET pour l'association Grand Ecran,
- Vincent CHEVROT pour l'association MONTMELIAN BASKET SAVOIE,
- Yannick MARANDET pour l'association Montméli'hand,
- Yannick Munier pour l'association Anim Ta Ville,
- André BUISSON pour l'association d'Aquariophilie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (*sauf les conseillers membres d'une association concernée*) :

- **APPROUVE** les propositions de la Commission n° 3, telles que présentées ci-dessus ;
- **ATTRIBUE** au titre de 2024 des subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention d'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 € à intervenir.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2024

Raison sociale	Subvention votée 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ACCA St Hubert de Montmélian	200,00 €
Aikido club	150,00 €
Amicale Boule de Montmélian	750,00 €
Amicale Boule de Montmélian - subvention exceptionnelle	550,00 €
Aranha73	150,00 €
ASKM73 (Krav Maga)	150,00 €
Club Alpin Français : section de Montmélian	500,00 €
Club de Fléchettes de Montmélian	200,00 €
Ecole de gymnastique sportive de Montmélian	4 400,00 €
Entente cycliste montméliannaise	500,00 €
Gymnastique Volontaire mixte	700,00 €
Gymnastique Volontaire Montmélian Cœur de Savoie	700,00 €
Judo club de Montmélian	10 400,00 €
Judo club de Montmélian - subvention exceptionnelle	1 000,00 €
La plume montméliannaise (badminton)	500,00 €
Montagne Détente Santé	150,00 €
Montmélian Association football	16 000,00 €
Montmélian Basket Savoie	11 000,00 €
Montmélian savoie BMX	7 500,00 €
Montmélian Tennis Club	3 000,00 €
Montméli'hand	11 000,00 €
Ski Club des cheminots savoyards	1 150,00 €
Taekwondo Team	150,00 €
US Montméliannaise- Rugby	55 000,00 €
Yoga et bien-être	270,00 €
sous-total	126 070,00 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	
Accro'Patch	150,00 €
ALEA	300,00 €
Anime ta ville	400,00 €
Art et création manuels	210,00 €
Club des aines Les joyeux lurons	600,00 €
Club savoyard d'aquariophilie - CSA Le Neptune	340,00 €
Espérença - Grupo Folklorico	150,00 €
Foyer Rural de Montmélian	600,00 €
GUIGOL Fouladu	150,00 €
Grand Ecran	800,00 €

Groupe Vocal Arc en Ciel Crescendo	370,00 €
Les Amis de Montmélian et les environs	1 400,00 €
Les Choeurs de la citadelle	1 300,00 €
Musée mémorial enfants d'IZIEU	160,00 €
Poulailler Song	480,00 €
Quartier d'artistes	200,00 €
Rencontre Enfants Nomades	150,00 €
Société musicale de Montmélian	1 250,00 €
Tarot club du canton de Montmélian	150,00 €
sous-total	9 160,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Association la Récré des Capucins	250,00 €
Amis des Ecoles Pillet Will et Amélie Gex	250,00 €
sous-total	500,00 €
ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL	
AIDES (SIDA)	130,00 €
Alliance du Coeur Pays de Savoie	130,00 €
ALZHEIMER SAVOIE	200,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Montmélian	400,00 €
APEI Les Papillons blancs (Aix-Les-Bains)	130,00 €
Association 4S - Sport Santé Solidarité Savoie	130,00 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Savoie (ADPEP73)	250,00 €
Association Française contre les Myopathies (AFM)	130,00 €
Association Française Sclérosés en Plaque (AFSEP)	130,00 €
Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie JALMALV	150,00 €
Association pour adultes et jeunes Handicapés (APAJH)	130,00 €
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	130,00 €
Associations des paralysés de France (APF France Handicap)	130,00 €
Autisme Savoie	130,00 €
Banque alimentaire de Savoie	600,00 €
Cantine savoyarde	130,00 €
Comité Départemental Ligue contre le cancer	320,00 €
Croix Rouge française : comité départemental	320,00 €
Diabète 73	130,00 €
Fédération Nationale du Logement (FNL)	80,00 €
FIBR'ETHIK Régie de Territoire Cœur de Savoie	195,00 €
Fondation Raoul Follereau (lèpre)	130,00 €
Handisport de Savoie	400,00 €
Instant à nez	150,00 €
LOCOMOTIVE	150,00 €
Prévention Routière	140,00 €
Relais alimentaire de Montmélian	150,00 €
Restaurants du Cœur	130,00 €

Rotary Club Montmélian	150,00 €
Roue libre	150,00 €
SaVoie de Femme	130,00 €
Secours catholique de Montmélian	130,00 €
Secours Populaire Français Chambéry	130,00 €
Vie libre	130,00 €
sous-total	6 145,00 €
Comité d'entente de la résistance et de la déportation en Savoie	200,00 €
FNACA	150,00 €
Souvenir Français	150,00 €
sous-total	500,00 €

TOTAL 142 375,00 €

Accusé de réception en préfecture
073-217301712-20241104-04112024-62-2-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024